

Gouvernance-Territoires

Groupe moyens

M. Saddier

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Gouvernance - territoires

Constat : l'émergence de différents enjeux

- Comment organiser les territoires (échelle, compétence, complémentarité ...) pour assurer la coordination des actions et l'application de l'adage « penser global, agir local » ?
- Comment intégrer, dans le monde de l'entreprise, la prise en compte des enjeux du changement climatique, voire du développement durable, dans la prise de décision ?
- Comment articuler les approches sectorielles, dans la réalité opérationnelle des territoires ?
- Quels besoins d'aide à la décision ces évolutions induisent-elles ?

Les recommandations s'organisent selon les thématiques suivantes :

- Identification du niveau et des modalités de la gouvernance ;
- Apport d'information et de conseil aux organes de la prise de décision ;
- Acceptabilité de la décision par la société et les acteurs concernés ;
- Approche de la prise de décision selon l'angle de la « vulnérabilité » ;
- Intégration d'éléments relatifs au changement climatique dans la prise de

décision.

Gouvernance - territoires

Recommandations

- **Favoriser les partenariats entre la recherche et les décideurs publics locaux.**
 - développement d'outils en appui des politiques publiques.
 - révision de l'ensemble des guides méthodologiques relatifs aux études d'impact des projets sous l'angle de l'adaptation.
 - caractériser les critères de « mal-adaptation » afin de borner les actions d'adaptation.
- **Pour les entreprises** compléter les bilans économiques et financiers par un reporting environnemental et activer la discussion au niveau des comités d'entreprise.
- **Mener une réflexion sur les conditions de l'acceptabilité des décisions** par la population ainsi que sur la définition du concept de « risque acceptable ».
- **Elaborer les outils pour permettre l'analyse de la « vulnérabilité » du territoire** est essentielle afin de généraliser les procédures d'évaluation environnementale à l'ensemble des documents de planification.
- **Généraliser l'intégration d'éléments relatifs au changement climatique dans les choix de financements publics.**
- **Prendre en compte les impacts du changement climatique dans la définition des obligations des délégataires de contrats de service public**

Proposer d'intégrer des critères liés au changement climatique dans les décisions d'investissement.

Gouvernance

Identification du niveau et des modalités de la gouvernance

149	engager une réflexion sur les modalités de déclinaison et de la mise en œuvre du plan national d'adaptation dans les territoires (prenant en compte l'ensemble des niveaux territoriaux (national, interrégionale, régional, départemental, intercommunal, communal ...))
150	Élargir la concertation avec les 5 collèges à l'adaptation au changement climatique dans les PCET
151	Favoriser la pluridisciplinarité et l'inter-cognitivité de tous les acteurs de la recherche
152	Constituer des partenariats stratégiques entre le monde scientifique et les décideurs locaux

Conseil et information en aide à la prise de décision

153	Mettre en place progressivement une évaluation environnementale et sociale/sociétale pour les entreprises
154	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement durable
155	Elaborer une rubrique « adaptation » dans le Centre de Ressources PCET de l'ADEME
156	Revisiter l'ensemble des guides méthodologiques relatifs aux études d'impact pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique
157	Missionner un groupe de travail, piloté par l'Etat et ouvert à la société civile, afin de caractériser a minima les critères de « mal-adaptation »
158	Mener une réflexion sur les conditions de l'acceptabilité par la population des décisions sur l'adaptation

Acceptabilité de la décision par la société et les acteurs concernés

159	Engager une réflexion ouverte afin de faire partager les enjeux et la notion de risque acceptable
160	Réaliser d'un guide méthodologique sur l'adaptation à destination des collectivités

Approche de la prise de décision selon l'angle de la réduction de la « vulnérabilité »

161	Généraliser la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale pour les documents de planification
162	Structurer et articuler l'aide institutionnelle en matière d'intelligence économique avec les enjeux de changement climatique
163	Favoriser la mise en place d'un accord sur le télétravail / travail à distance

Intégration d'éléments relatifs au changement climatique dans la prise de décision

164	Définir les obligations des délégataires de contrats de service public et rendre obligatoire la réalisation d'une analyse de la vulnérabilité et d'une stratégie d'adaptation
165	Intégrer des critères d'éco-préférence, puis d'éco-conditionnalité dans les systèmes d'aides et de financements publics
166	Favoriser la prise en compte des risques majeurs liés au changement climatique dans les investissements et les gestions d'actifs dans le domaine assurantiel et bancaire

Urbanisme

Groupe sectoriel

J. Jouzel

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Urbanisme

Constat

Hausse des températures et vagues de chaleur. Les épisodes de canicule de type 2003 deviendront plus fréquents. En ville, ce phénomène du réchauffement climatique est accentué par le phénomène de l'îlot de chaleur.

Risques de submersion. Le risque d'inondation et de crues urbaines devrait s'amplifier avec l'augmentation des précipitations, des phénomènes d'orages violents, dans un contexte de montée du niveau de la mer. Ce risque intervient dans un contexte d'ouvrages de protection anciens. Les zones littorales connaissent une urbanisation croissante. La montée des eaux pourrait amener des délocalisations urbaines, déséquilibrer les besoins en logements, faire fluctuer les prix du foncier.

Les effets de la sécheresse sur le cadre bâti. La multiplication des épisodes de sécheresse pourrait avoir des répercussions principalement sur les bâtiments présentant des fondations insuffisantes *via* des effets sur le comportement géotechnique des sols.

Ne pas laisser prendre de l'ampleur à des situations non souhaitées comme le développement de la climatisation, l'urbanisation nouvelle de zones de probable montée des eaux, de nouveaux aménagements urbains propices à l'effet canicule, de construction de bâtiments neufs énergétiquement efficaces mais au confort d'été insuffisant.

Urbanisme

Recommandation générale :

- nécessité de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans tous les documents d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des villes et cadres bâtis aux effets du changement climatique.

Sur l'aléa îlot de chaleur urbain : Les aménagements de la ville ainsi que le retour de la nature en ville pourraient fournir des solutions de limitation des effets négatifs mais nécessitent, avant de pouvoir mieux orienter une décision publique, une amélioration de la connaissance sur les formes urbaine et le comportement des matériaux dans le système complexe qu'est la ville.

Sur l'aléa inondations : investir dans la recherche sur les options de villes résilientes à ces phénomènes et favoriser les dispositions permettant de maintenir la perméabilité des sols. Organiser une veille des pratiques d'adaptation et de capitaliser les retours d'expérience via un observatoire des événements extrêmes.

Sur le confort d'été du bâti : recours à l'architecture bioclimatique et l'amélioration des connaissances sur le comportement des bâtiments aux effets de chaleur. Mise en œuvre de projets exemplaires et la communication sur les résultats et l'évolution des normes existantes.

Sur les problèmes de retrait gonflement des argiles : renforcement de la sensibilisation des acquéreurs et des professionnels sur ces questions, ainsi que sur la recherche en termes de comportement des sols face à une nouvelle donne climatique.

Urbanisme et cadre bâti

129	Agir sur le volet « Ilot de chaleur urbain »
130	Agir sur le volet « Inondations et submersions »
131	Agir sur le volet « Confort du bâti en contexte de hausse globale des températures »
132	Agir sur le volet « Comportement des sols et sous-sols et interaction avec le cadre bâti »
133	Prendre en compte les effets du changement climatique dans les documents d'urbanisme

Infrastructures de transport

Groupe sectoriel

J. Jouzel

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Infrastructures de transport

Constat

- **Plus que des augmentations en moyenne, ce sont les modifications des phénomènes extrêmes qui sont susceptibles d'impacter les infrastructures de transport.** Risque de rupture d'un ouvrage pouvant conduire à l'indisponibilité, définitive ou temporaire, d'une partie d'un réseau de transport et de possibilité de propagation, plus ou moins rapide, d'un incident local à tout un réseau maillé.
- **Coût élevé des impacts du changement climatique** et spécifiques à chaque mode de transport et territoire concerné
- **Les enjeux de l'adaptation des systèmes de transports sont significatifs.** Le réseau routier français a une longueur de plus d'un million de kilomètres dont environ 20 000 kilomètres pour le réseau routier national. Le réseau ferroviaire totalise près de 30 000 kilomètres, celui des voies navigables 8 500 kilomètres. En 2008, le secteur des transports représentait, avec 868 milliards de voyageurs x kilomètres et 383 milliards de tonnes x kilomètres, 4,3% de la valeur ajoutée de l'économie française et plus d'un million d'emplois.

L'enjeu des recommandations est de faire en sorte **d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements des personnes et des biens.**

Infrastructure de transport

- **Passer en revue les référentiels de conception et d'entretien** pour s'adapter aux nouvelles données climatiques anticipées, et notamment, à l'augmentation des fréquences et intensités des événements extrêmes (niveau marin, températures, nombre de cycles gel-dégel, incendies de forêt, aléas gravitaires, étiages fluviaux, houles/surcotes/vents de tempête).
- **Renforcer les efforts de recherche scientifique sur le comportement des matériaux** et sur l'adaptabilité et la résilience des structures les plus exposées.
- **Etudier les liens entre évolution du climat, comportements de mobilité des usagers** et modifications des densités de population, afin d'anticiper les possibles inflexions de la demande de transport.
- **Réaliser des diagnostics de vulnérabilité** aux effets du changement climatique des systèmes et réseaux de transport terrestres, maritimes et aéroportuaires en préalable à l'élaboration de stratégies d'adaptation progressive et priorisée.
- **Porter une attention particulière aux dispositifs de gestion de crise et de les adapter si nécessaire.** Il est recommandé d'assurer une information, une communication et une formation sur les impacts du changement climatique et les mesures à prendre pour s'y adapter.
- **Demande d'une cartographie locale** aussi précise que possible de l'aléa de remontée du niveau de la mer, et un diagnostic d'efficacité des ouvrages de protection côtière existants.

Infrastructures de transport

Des dispositifs de gestion de crise revisités

- | | |
|------------|---|
| 115 | Effectuer le bilan et adapter les dispositifs de gestion de crise coordonnant tous les acteurs concernés par les infrastructures et les systèmes de transport. |
|------------|---|

Des référentiels techniques pour la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures adaptés aux évolutions climatiques

- | | |
|------------|--|
| 116 | Passer en revue et adapter les référentiels techniques pour la construction, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des systèmes de transport |
|------------|--|

L'amélioration des connaissances

- | | |
|-------------|--|
| 117a | Développer les recherches scientifiques sur les matériaux et les structures des ouvrages et matériels qui permettraient de répondre au changement climatique. |
| 117b | Etudier les impacts du changement climatique sur la demande de transport et les conséquences sur la réorientation de l'offre de transport. |

Formation, information et communication

- | | |
|------------|--|
| 118 | Mener des actions d'information, de communication et de formation pédagogique sur les impacts du changement climatique et les mesures prises pour s'y adapter |
|------------|--|

Etat de la vulnérabilité des différents réseaux et infrastructures de transport

- | | |
|-------------|---|
| 119a | Définir une méthodologie pour un diagnostic de vulnérabilité des infrastructures de transport qui pourrait être mise à disposition des collectivités territoriales |
| 119b | Etablir un état de la vulnérabilité des réseaux de transport terrestre, maritime et aéroportuaire en métropole et Outre-mer |
| 119c | Proposer des stratégies de réponse adaptées et progressives aux problématiques du changement climatique, globales et territoriales |

Analyse des risques côtiers pour le système de transport

- | | |
|------------|---|
| 120 | Mettre au point des outils de modélisation des effets combinés de la submersion, de la houle et de l'érosion côtière et réaliser une cartographie intégrant ces effets |
| 121 | Evaluer de l'efficacité des ouvrages de protection artificiels et des éléments de protection naturels sur le littoral en métropole et en Outre-mer en contexte de CC |

Biodiversité

- **Améliorer les connaissances et la modélisation**, en renforçant la recherche fondamentale et appliquée sur la biodiversité, qui doit être dotée de moyens financiers et humains accrus, optimisés et coordonnés.
- **Renforcer les réseaux de suivi de la biodiversité**, en travaillant particulièrement sur la synergie des réseaux existants de collecte et d'analyse de données, le suivi en continu des évolutions des territoires, les modalités de collecte (réseaux professionnels et réseaux d'observateurs volontaires) et la valorisation de l'information.
- **Restaurer le patrimoine « biodiversité »**, en poursuivant notamment la mise en place de trames vertes, bleues et bleues marines et en complétant les plans de protection et de gestion des espèces sauvages pour les adapter aux enjeux liés au changement climatique.
- Favoriser l'adaptation de la biodiversité en se dotant d'outils visant à empêcher les nouvelles atteintes aux milieux et aux espèces.
- **Clarifier le concept d'espèce envahissante** avant la mise en place d'un système de surveillance spécifique.
- Intégrer la biodiversité dans les politiques, et notamment dans les documents d'urbanisme.

- **Impliquer les citoyens** aux enjeux de la biodiversité et du changement climatique.

Biodiversité

1

Prendre en compte les fonctionnalités et les services rendus par les écosystèmes dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Connaître, comprendre et modéliser : améliorer les connaissances fondamentales et techniques

2

Renforcer la recherche fondamentale sur la biodiversité, notamment sur la modélisation

3

Renforcer la recherche appliquée et le développement sur la biodiversité

Suivre et anticiper : renforcer et coordonner les réseaux de mesure et les dispositifs de vigilance

4

Mettre en place au niveau national des réseaux de suivis cohérents et interopérables

5

Mettre en place un observatoire de l'occupation des sols

6

Mettre en place un système d'anticipation de crises et d'alerte

Agir pour restaurer

7

Poursuivre l'engagement Grenelle de mettre en place une trame verte, bleue et bleue marine, solide, co-construite et dynamique

8

Compléter la stratégie de protection et de gestion des espèces sauvages

9

Protéger et maintenir la biodiversité domestique et cultivée

Agir pour ne plus détruire

10

Poursuivre la stratégie nationale de création d'aires protégées, marines et terrestres

11

Mettre en place une stratégie nationale de gestion des espèces envahissantes

12

Mettre en place une gestion intégrée des zones côtières intégrant le changement climatique

13

Faire prendre en compte la biodiversité en lien avec le changement climatique dans les études d'impact et les documents de planification des ressources naturelles

14

Faire prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme et constituer un fonds national pour financer des inventaires communaux de la biodiversité

15

Promouvoir la nature en ville et la gestion différenciée des espaces verts

16

Expérimenter l'adaptation sur des territoires volontaires

17

Mobiliser, éduquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs